

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

COMPTE RENDU – RENCONTRE DU 19 MARS 2015

RÉDIGÉ PAR FRÉDÉRIC LEWIS, SECRÉTAIRE CVAP

Étaient présents :

Mme Suzanne Verreault, Présidente	Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, Conseillère municipale — district de Limoilou
*partiellement présente	
Mme Véronique Lalande	Porte-parole, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec
Mme Hélène Langlois	Présidente, Conseil de quartier du Vieux-Moulin
M. Alain Samson	Président du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire
Mme Mélanie Lévesque	Administratrice, Conseil de quartier de Maizerets
Mme Anne Beaulieu	Déléguée, Conseil régional de l'environnement
M. Gilles Dufour	Directeur général adjoint, Développement durable de la Ville de Québec.
M. Anick Métivier	Directeur adjoint, relation avec la communauté, Port de Québec.
Mme Renée Levaque	Coordonnatrice Santé et environnement, Direction régionale de Santé publique
M. François Gonthier-Gignac	Administrateur, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
M. Normand Breault	Conseiller au contrôle, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Mme Catherine Fontaine	Secrétariat à la Capitale-Nationale,

M. Pierre Walsh	ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Frédéric Lewis	Secrétaire du Comité de vigilance des activités portuaires
Étaient absents:	
Mme Myriam Demers	Administratrice, Conseil de quartier de Lairet
M. Louis Campagna	Administrateur, Conseil de quartier de Saint-Roch
M Steeve Verret	Conseiller municipal – membre du comité exécutif responsable de l'environnement
Postes vacants :	
Comité de relations avec la communauté du Port de Québec	

Abréviations : VQ=Ville de Québec; SCN=Secrétariat de la Capitale nationale

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
1— Mot de bienvenue	<p>La présidente présente son mot d'ouverture et souhaite la bienvenue aux membres.</p> <p>Elle informe les membres que le secrétaire désire enregistrer les séances afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux, mais que cependant, un intervenant peut se prévaloir en tout temps d'un droit de parole sans que son propos soit enregistré, de la même façon qu'il peut se prévaloir en tout temps d'un droit de parole sans que son propos soit consigné au procès-verbal.</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>La présidente devant quitter l'assemblée vers 20 : 00, elle propose que l'ensemble de l'ordre du jour soit reporté à la prochaine rencontre, hormis quelques points de suivis dont on fait rapidement le tour, c'est-à-dire; la convention est prête avec le Secrétariat à la Capitale nationale, on confirme la présence de Mme Fontaine comme représentante ainsi que le support financier. Ceci laisse donc amplement de temps pour la discussion avec M Walsh. Il est proposé qu'au besoin, le secrétaire dirige les discussions.</p>			
<p>2— Présentation de M Pierre Walsh</p>	<p>Sans plus tarder, le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) présente M Walsh à l'assemblée.</p> <p>Le Comité de vigilance des activités portuaires accueille M Pierre Walsh, expert en matière de qualité de l'air au MDDELCC (central). M Walsh ne propose pas de document de présentation, mais accompagne son exposé d'une navigation sur le site internet du ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/inter.htm</p> <p>Il présente le contenu de la section Air-> critères : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm et plus particulièrement le document Normes et critères québécois de</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>qualité de l'atmosphère.</p> <p>Les normes prennent assises aux articles 20 et 22 de la loi sur la qualité de l'environnement. Si la loi établit des critères, c'est le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) qui établit les normes. Le représentant du MDDELCC distribue un extrait du règlement. On retrouve les divers critères pour les substances à l'annexe K. La notion de « concentration initiale », (colonne 2 de l'annexe K) est présentée; les concentrations initiales de l'annexe K sont des valeurs par défaut représentant les concentrations actuelles « avant-projet ». Des concentrations initiales spécifiques à un projet peuvent aussi être déterminées.</p> <p>Les critères de qualité de l'air sont établis à des niveaux de risques dits nuls ou négligeables. Dans certaines circonstances (ex. : niveaux de fond naturels plus élevés que le risque nul), il devient nécessaire de déterminer des « critères provisoires de gestion ». Les normes du RAA sont basées sur les critères de qualité de l'air et, lorsque nécessaire, sur les critères provisoires de gestion.</p> <p>M Walsh nous informe de l'existence de certains seuils de référence (3 niveaux), utilisés pour déterminer les interventions</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>en cas d'urgence et leurs modalités lors de dépassement, et la distinction de ces seuils d'avec les normes du RAA. Ces seuils ne font nullement référence aux aspects réglementaires, car ils concernent les mesures d'intervention en cas d'urgence. Or, les urgences ne sont pas assujetties à un processus d'autorisation.</p> <p>Un membre rappelle que la direction de la santé publique (DRSP) reconnaît qu'il n'y a pas de seuils sans effet. M Walsh souligne cependant que statistiquement, plusieurs seuils sont déterminés de manière tout à fait théorique en extrapolant le comportement des courbes statistiques hors du nuage de points représenté par l'échantillon statistique. Ceci permet de combler le fait que les données soient absentes, mais la conséquence de ceci est l'utilisation délicate des valeurs ainsi obtenues en l'absence d'observations. C'est le cas des faibles concentrations pour certaines composantes particulières.</p> <p>Les critères sont basés sur des risques négligeables. Pour les substances avec seuil, on se situe en bas des seuils, et pour les substances sans seuil, on se situe en deçà du risque statistique (pour les cancérogènes) de 1 cas sur 1 million d'individus exposés toute une vie durant. Pour certaines substances, il est impossible d'atteindre le risque négligeable, le critère est établi, dans certains cas, sur la teneur ambiante et fonde le critère provisoire</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>de gestion.</p> <p>La direction régionale est celle qui reçoit et analyse les demandes de Certificat d'autorisation (CA) pour l'implantation d'une nouvelle entreprise. Cependant, le processus d'analyse pour l'émission d'un CA est basé sur un exercice de modélisation prenant en compte divers paramètres (vents dominants, 5 ans de données météo, détails des processus, impact des équipements, etc.), M Walsh et son équipe sont souvent invités à prêter leur expertise. L'émission d'un CA est envisagée dans le cas de nouvelles implantations ou de l'augmentation de production d'un processus (et donc possiblement des émissions).</p> <p>La plupart des modèles utilisés sont calqués sur ceux de l'<i>Environment protection agency</i> (EPA) américaine, des modèles assez précis, toutefois, un modèle est aussi bon que les variables qu'on y insère. Ce sont les utilisateurs / promoteurs qui fournissent généralement les données entrantes en faisant appel à des consultants, par la suite révisés/vérifiés par le MDDELCC.</p> <p>Dans sa forme à peu près actuelle, le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) est entré en vigueur en 2011 (document distribué par le représentant du MDDELCC). Le</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>règlement impose généralement un plafond pour l'air ambiant à ne pas dépasser par les nouvelles implantations et les augmentations de productions. Ceci se traduit dans les prescriptions de CA. Par la suite, lorsque nécessaire, une approche de contrôle est le <i>monitoring</i>, la vérification des valeurs au certificat d'autorisation et, possiblement, l'ordonnance. On mentionne l'utilité du laboratoire mobile TAGA pour l'échantillonnage dans les cas de contrôle.</p> <p>M. Walsh explique l'établissement de la nouvelle norme nickel. Le cas du nickel illustre bien ce qui se fait pour d'autres substances également. Les normes sont établies sur les recommandations de grands organismes, tel l'EPA américaine, et sa base de données IRIS (<i>integrated risk information system</i>), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Santé Canada, la Californie (OEHHA, <i>Office of environmental health hazard assessment</i>), etc., car les études et revues de littérature exhaustive requise pour l'établissement des critères est très laborieuse et onéreuse. Suite à la publication de 2011, des mises à jour surviennent en 2013. Pour le nickel, le critère était préalablement basé sur les valeurs proposées par l'OMS et la norme Californienne qui, entre-temps, venait d'être révisée en 2012. L'équipe de M Walsh s'est donc ajustée à cette mise à jour. Le changement le plus important vient du fait que la nouvelle norme est maintenant considérée sur une base journalière (24 heures) alors qu'elle était précédemment sur une base annuelle</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>(ce qui rend les comparaisons laborieuses d'une plage temporelle à l'autre). M Walsh fait le tour de tous les cas de justifications types pour les modifications de valeurs de normes.</p> <p>Un membre du Comité demande si l'on peut obtenir les données de suivis avec les indicateurs utilisés précédemment afin de comparer avec la cible de proposé par la DRSP, soit 2 nanogramme /m3, pour passer graduellement de 50 à 16 puis éventuellement à 2 nanogramme /m3. La réponse donnée est que les données ne sont pas disponibles en raison d'un différend juridique (processus d'enquête) entre le MDDELCC et Le Port de Québec. Par contre, en attendant l'amélioration du climat et de la collaboration entre les parties, d'autres données sont disponibles en ligne sur Internet, notamment l'indice de qualité de l'air (IQA).</p> <p>Après une courte pause, M Walsh explique le fonctionnement de la station des Sables. Localisée dans le parc Iberville, il s'agirait de la station la plus complète du réseau en termes d'instrumentation. Pour ce faire, il présente les divers types d'échantillonneurs ainsi que leur fonctionnement et leur particularité. Il explique ce qui est échantillonné, quel est le pas de temps d'échantillonnage et comment est analysé le tout. En résumé, on y mesure les particules en suspension totales (PST) (10 microns et moins, et 150 microns et moins <u>de diamètre</u>) et les</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>PM₁₀ (10 microns et moins), leurs composantes en métaux. M Walsh souligne que Glencore possède aussi un échantillonneur au même endroit (parc Iberville).</p> <p>Le réseau de stations de l'IQA est distinct dans son instrumentation. Il y a une mise à jour horaire sur la carte disponible en ligne sur Internet. Il n'y a pas de données historiques disponibles en ligne mis à part un bilan annuel. Le site Info air peut fournir ces données après validation pour laquelle il faut compter un délai d'environ 6 mois. Il s'agit d'un indice déclassant; la valeur est déterminée par le pire paramètre.</p> <p>Un membre souligne que les vents soufflent en moyenne, par mois, du port vers la station, 18,2 % du temps. La pertinence d'implanter d'autres stations est donc discutée, notamment à Lévis et à Ste-Pétronille, pour capter une plus grande diversité de conditions météorologiques. M Walsh considère pour sa part que la station Des Sables est suffisante et bien équipée. Dans le même ordre d'idée (augmenter les connaissances générales sur les patrons de dispersion), la pertinence de la méthode et des critères en lien avec les capteurs de poussières (un contenant (une <i>pan</i>) recueille la déposition atmosphérique). Il est proposé, bien que la méthodologie soit discutable, d'implanter un réseau pour suivre le panache de poussières sur un plus grand territoire</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>à moindres coûts.</p> <p>On regrette de ne pas disposer d'indicateur pour suivre les poussières associées au charbon. Parce qu'il est organique, les indicateurs le confondent avec d'autres sources organiques telles les feuilles mortes. Même chose pour le sucre du cap blanc. M. Walsh semble être en accord avec cet avis émis par un membre. On souligne que la qualité des données recherchées par le CVAP doit suffire à acquérir des connaissances plutôt que de prêter une assise forte à un processus juridique.</p> <p>Vers 21 : 15, le secrétaire rappelle l'ultime possibilité de couvrir les points de l'ordre du jour qui sont particulièrement d'importance aux membres. Il est convenu que M Walsh poursuive sa présentation quinze minutes et qu'une proposition soit formulée vers 21 : 30.</p> <p>Un membre demande s'il serait possible d'avoir l'écart d'un échantillon à la norme? La réponse est que, bien que les données existent, elles ne sont pas publiques pour l'instant.</p> <p>Le secrétaire demande si d'autres utilisateurs que Glencore ont</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>des stations d'échantillonnages. La réponse est oui et le représentant du MDDELCC affirme qu'elles sont bien visibles sur divers sites dans la zone portuaire. Les participants discutent de la possibilité de demander que le port et ses utilisateurs documentent et divulguent leurs données. Ce serait d'ailleurs l'esprit de l'article 27 de la LQE.</p> <p>Un membre demande si la norme sur le zinc est désuète? La réponse donnée est que les critères sont en révision sur une base continue, mais que le règlement, lui, n'est pas révisé très fréquemment. Lorsqu'il l'est, un avis de consultation paraît à la Gazette officielle du Québec. Les membres demandent à être informés de ces publications à la gazette officielle concernant les modifications réglementaires. Ce souhait sera transmis à la directrice de la direction des Politiques de la qualité de l'atmosphère (Mme France Delisle). Bien sûr, le comité peut adresser une demande par écrit à Mme Delisle, tel que le souligne le secrétaire, mais il est plutôt proposé que le représentant du MDDELCC en informe le Comité au point statutaire de l'ordre du jour. Au quotidien, le représentant indique qu'il n'est pas le mieux informé. Il est donc suggéré que le secrétaire s'informe auprès de M Walsh tous les mois de juin. La prochaine révision des critères par l'équipe de M Walsh visée en juin 2015.</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p data-bbox="350 285 999 344">Un membre rapporte qu'une technologie LIDAR permettrait de visualiser les panaches.</p> <p data-bbox="350 431 999 961">La représentante du Conseil régional de l'environnement avance une proposition : considérant le besoin du CVAP, considérant l'insuffisance des données livrées par la station Des Sables, considérant que les données peuvent être livrés par les utilisateurs. Le CVAP demande à ce que les utilisateurs livrent les données requises au CVAP pour assurer la vigilance. Bien que le principe soit pré séant dans la loi, il y aurait sollicitation sur une base volontaire les utilisateurs. Un autre membre fait remarquer que l'approche dite « volontaire » accolée à une citation d'un article de loi, est une approche discutable qui peut-être vouée à l'échec. Il est finalement retenu d'en faire une recommandation verbale remise lors des rencontres d'utilisateurs et d'enchâsser ce principe dans la mission de base du CVAP, d'en faire la demande verbale dans l'optique d'un climat de confiance à instaurer graduellement plutôt que d'en faire la demande écrite et recevoir une fin de non-recevoir.</p> <p data-bbox="350 1049 999 1140">Vers 21 : 45, les membres font des remerciements à l'intention de M Pierre Walsh et lui adressent une main d'applaudissement. Quittent également à ce moment le représentant du Service de</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
	<p>l'environnement de la Ville de Québec ainsi que la représentante de la direction de la Santé publique.</p> <p>Il est demandé au secrétaire de documenter la possibilité d'utiliser un programme informatique pour faire automatiquement les saisies de données sur la page du site Internet du MDDELCC affichant l'IQA.</p> <p>Le secrétaire doit produire une lettre de remerciement à l'intention de M Walsh. Un modèle sera préparé par le représentant du MDDELCC.</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
		<p>Documenter la possibilité d'utiliser un programme informatique pour faire automatiquement les saisies de données sur la page du site Internet du MDELCC affichant l'IQA.</p> <p>Produire une lettre de remerciement à l'intention de M Walsh</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Représentant du MDELCC et secrétaire</p>	<p>Avant la prochaine rencontre</p>
<p>3— Adoption du compte-rendu de la rencontre du 19 février</p>	<p>Ce point est reporté à la rencontre suivante.</p>	<p>Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.</p>		<p>Prochaine rencontre</p>

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
2015				
4— Suivis des dossiers – 19 février 2015	Ce point est reporté à la rencontre suivante.	Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.		Prochaine rencontre
5— Suivi d'information du MDDELCC	Suivi sur l'épisode de smog rapporté lors de la rencontre du 19 février 2015. Le représentant du MDDELCC indique que, suite aux analyses réalisées sur les filtres des stations d'échantillonnage, on n'y retrouvait pas spécialement plus de métaux et de nickel qu'ailleurs dans le réseau.			
6— Suivi d'information de la DRSP	Ce point est reporté à la rencontre suivante.	Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre
7— Suivi d'information du Port	Ce point est reporté à la rencontre suivante.	Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre
8— Site Internet	Ce point est reporté à la rencontre suivante.	Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
9— Suivi de la lettre au ministre Sam Hamad	Ce point a été couvert dans le mot d’ouverture de la présidente.			
10— Invitations aux utilisateurs du Port	Le secrétaire rappelle que Béton Provincial s’est dit prêt à venir à la rencontre du CVAP et demande que la séance du mois d’avril lui soit réservée.	Faire parvenir la lettre officielle de convocation	Secrétaire	Avant la prochaine rencontre
11— Calendrier des rencontres	Ce point est reporté à la rencontre suivante.	Remettre ce point à l’ordre du jour subséquent.		Prochaine rencontre
12— Révision du mandat du CVAP	Les membres conviennent de le remettre à l’ordre du jour de la rencontre subséquente. Le sous-comité rappelle qu’il aimerait recevoir des commentaires sur le mandat en préparation. Il est demandé au secrétaire de faire un rappel aux membres et de leur faire parvenir, à nouveau, la version de travail.	Faire un rappel aux membres. Faire parvenir la version de travail.	Secrétaire Secrétaire	Avant la prochaine rencontre Avant la prochaine rencontre

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
13— Plan d'action	Compte tenu de la discussion précédente et de l'heure tardive, il est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour de la rencontre suivante.	Remettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre
14— Autres sujets	Le sujet du mémoire est remis à la rencontre suivante. Il est demandé au secrétaire de suggérer, comme premier point de l'ordre du jour de la rencontre d'avril, immédiatement après la présentation de Béton provincial : commencer à documenter le bilan. Préalablement, faire parvenir le bilan de l'année précédente aux membres afin qu'ils s'en imprègnent. Il serait avisé d'avoir en main une version préliminaire pour la rencontre du 23 mai, de l'actualiser suite à la rencontre et d'en faire parvenir une version le 25 mai pour une éventuelle adoption avant le 11 juin, date de l'assemblée générale annuelle. Pour l'instant, s'il dispose de temps pour ce faire, le secrétaire peut commencer à faire état des dates de rencontre et autres données factuelles à présenter dans le document de base.	Mettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre
		Mettre ce point à l'ordre du jour subséquent.	Secrétaire	Prochaine rencontre
		Faire état des dates de rencontre et autres données factuelles à présenter dans le document de base	Secrétaire	Prochaine rencontre

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESP.	ÉCHÉANCE
15— Date de la prochaine rencontre	23 avril 2015, 18 h 30	Faire parvenir l'avis de convocation et les documents préparatoires.	Secrétaire	Avant la prochaine rencontre
16— Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 22 : 20			